

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Lundi 24 août 2020 à 20h heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 24 août 2020 à 20h heures, selon convocation en date du 19 août 2020, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Yves PENHOET	P	Pascal RAMPNOUX	P	Chantal BREGERE	P
Olivier PUYMERAIL	P	Éric RIVET	A	Jean-Pierre DUBOIS	A	Claudette FRIQUET	P
Sylvain DJEROU	P	Kristiane HINK	E				

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Kristiane Hink, absente, a donné pouvoir à Sylvain Djerou. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter. Stéphane Seyer est désigné secrétaire de séance.

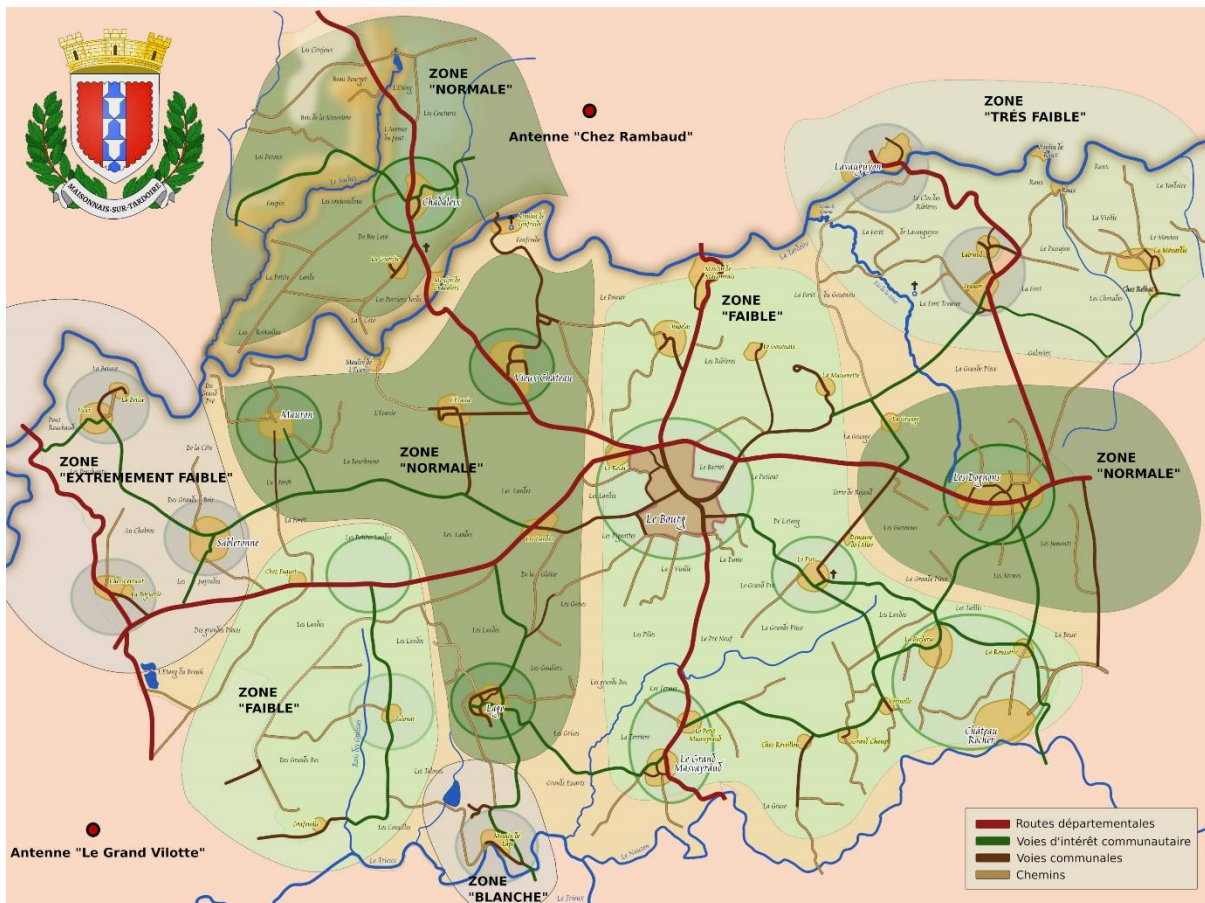
- **Point sur la situation de l'épicerie par M. Parot**

Monsieur Parot a été reçu par le conseil municipal pour y exposer ses projets et demandes. Il a décrit les difficultés qu'il rencontre et qui selon lui portent préjudice à son activité : manque de présence des conseillers municipaux à l'épicerie ; manque d'aide de la mairie ; difficulté à organiser des soirées ; médisances ; concurrence de l'épicerie ambulante. Il demande au conseil la gratuité du loyer pour palier à ses difficultés.

- **Info du Maire**

- **Repas de fin d'année**
En attente des devis.
- **Site communal**
Accord pour utilisation de la CB communale pour payer l'abonnement au nouvel hébergeur.
- **Chemins ruraux**
Diagnostic des chemins en cours, première série des travaux d'élagage prévue en septembre.
- **Cimetière (couvre-sol)**
Des tests de divers couvre-sol vont être effectués en septembre

○ **Téléphonie mobile.**



- Zone normale : on peut avoir la 4G, et donc utiliser internet sans problème (même si comme certains peuvent le constater c'est intermittent, parfois rien pendant plusieurs jours).
- Zone faible (incluant le bourg) : ça marche à certains endroits, mais le signal 4g est faible, l'utilisation d'internet est lente.
- Zone très faible : ça ne marche pas la plupart du temps, pas d'internet, la téléphonie est disponible.
- Zone extrêmement faible : l'usage d'internet est quasi-impossible, la téléphonie ne fonctionne qu'à certains endroits.
- Zone blanche : rien (ni internet, ni téléphonie); Au delà de la zone du moulin de l'Age, c'est le cas dans toutes les vallées (Tardoire, Trieux, Nauzon).

Dossier envoyé à la Préfecture le 19 août.

○ **Château de Lavauguyon**

AMO confiée à l'ATEC : 985,50 €.

○ **Absence du Maire**

Du 25/08 au 30/08. Durant cette période, M. Seyer, 1^{er} adjoint assurera les fonctions de Maire.

○ **Mairie et agence postale**

L'agence postale et la mairie seront ouvertes du 24 août au 4 septembre de 9h à 12h, elles seront fermées les samedis 29 août et 5 septembre.

- **Stage Maxime Baisnée**

Le conseil avait validé une demande de stage pour fin d'année ces stages sont annulés et reportés aux dates suivantes : 04.01.2021 au 08.01.2021 et 25.01.2020 au 29.01.2021 et 22.02.2021 au 26.02.2021 du 15.03.2021 au 19.03.2021 et 22.03.2021 au 26.03.2021 et 05.04.2021 au 09.04.2021.

DÉLIBÉRATION N°43.2020 en date du 24 août 2020 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

M. Jean-Pierre Dubois de Quélen de Lavauguyon a présenté au Préfet sa démission pour ses mandats de 1^{er} adjoint et de Conseiller communautaire tout en conservant celui de Conseiller municipal. La Préfecture a accepté sa démission avec effet au 31 Juillet. M. le Maire propose de procéder à l'élection d'un 3^{ème} adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

DÉLIBÉRATION N°44.2020 en date du 24 août 2020 : ÉLECTION du 3^{ème} ADJOINT.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que : Les adjoints sont élus au scrutin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Sont Candidats :

- Chantal BREGERE
- Sylvain DJEROU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9 ; À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : aucun ; Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9 ; Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

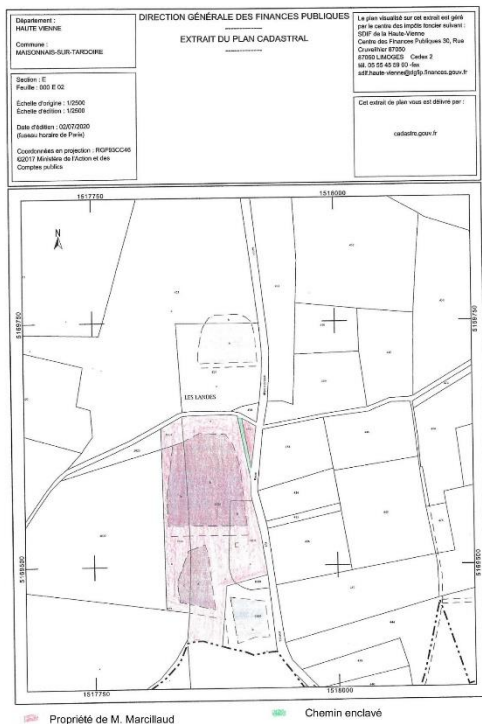
- Chantal BREGERE : 6 voix
- Sylvain DJEROU : 3 voix

Chantal BREGERE est élue 3^{ème} adjoint.

DELIBERATION N°45.2020 relative à la désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. (CLERCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, nomme Stéphane SEYER comme membre de la CLECT pour représenter la commune de Maisonnais-sur-Tardoire.

DELIBERATION N°46.2020 relative à la vente d'un chemin à Talonat



M. le Maire informe le Conseil que le nouveau propriétaire des parcelles E 432, E 1024, E 1026, E1028 et E1031 souhaite acquérir le chemin communal séparant les parcelles E432 et E1028. M. le Maire indique que ce chemin n'étant plus utilisé depuis plusieurs années il propose donc de débiter la procédure de vente au prix de 1€/m², les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur. La vente se fera par acte administratif établi par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par deux abstentions et sept voix pour, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Autres points évoqués

- Inventaire des biens sans maître à effectuer (prochain conseil) – particulièrement deux bâtiments respectivement à Tramer et Chadalais
- Route des éoliennes des landes à Sableronne : La communauté de commune effectue un audit sur l'état de la route en fonction de l'état des lieux initial avant travaux en vue de réclamations auprès de l'exploitant des éoliennes.
- Changement des barillets de la Mairie

Prochain Conseil
Le 2 octobre 2020 à 20h00

Fin de séance à 21h41